[Text]

Mr. Thorkelson: That would be acceptable to me.

The Chairman: Are we going to vote on the amendment?

Mr. Côté: Mr. Chairman, I do not know what the rules are with those sessions, but I suppose most of the time there will be at least one of our colleagues from the opposition. Otherwise that means, by regulation, the session might be cancelled automatically if no member is attending. I do not know if it is quite correct. Would you please clarify the situation.

The Chairman: We have accepted the amendment. We did not vote on the amendment, Mr. Côté.

Si nous sommes d'accord pour voter sur l'amendement et que l'amendement est rejeté, nous passerons à la motion principale.

Mr. Côté: That is what I was doing, Mr. Chairman. I just wanted to comment on this amendment before having a vote on it. I am against it.

Mr. Soetens: I do not have a problem with the amendment, subject to its actual implementation. If we find it is not implemented in a reasonable fashion, how difficult is it to go back to these rules?

• 1715

The Chairman: There is no problem.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): I know myself that I certainly try to be present. It is not going to help us in the opposition if we are not present when testimony is given. It does not make any sense.

Mr. Johnson: On the point raised, there is a considerable difficulty if we cannot proceed because opposition members are purposely absenting themselves from the House. It is true that right now all our intentions may be this way, but at some point down the road I can see real difficulty. If the opposition want to be present, they know when the meetings are. They can have alternates present and so on. And we have the same obligation on our side, that we have to be here or have an alternate present. I cannot see the need for the amendment.

The Chairman: But that is why I opened the proposition for discussion, because to my knowledge—and I might have been wrong—provided that at least... everybody or nobody, the figure for me would have been zero. If there is at least one member of "the opposition"... and who is going to be the opposition? Is it going to be us or the Liberals or the NDP? If we want to work as a group, we are going to have to consider that we are a group. If a proposition comes, let us say, from the Liberal side, do we necessarily have to oppose a good proposition? If we have to place ourselves in such a way

[Translation]

M. Thorkelson: Je n'ai aucune objection.

Le président: Allons-nous passer au vote sur l'amendement?

M. Côté: Monsieur le président, j'ignore quelles sont les règles pour ces séances, mais je suppose que la plupart du temps, il y aura au moins un de nos collègues de l'opposition. Autrement, cela signifierait que la séance pourrait être annulée automatiquement si aucun député de l'opposition n'y assiste. J'ignore si mon interprétation est correcte. Pourriez-vous nous donner des précisons là-dessus?

Le président: Nous avons accepté l'amendement, mais nous ne l'avons pas mis au vote monsieur Côté.

If we agree to vote on the amendment and that the amendment is rejected, we will then move to the main motion.

M. Côté: C'est ce que je faisais, monsieur le président. Je voulais simplement faire une observation sur cet amendement avant de passer au vote. Je suis contre l'amendement.

M. Soetens: Je n'ai pas d'objection contre l'amendement, mais il faudra voir comment il est appliqué dans les faits. Si nous constatons qu'il n'est pas appliqué de façon raisonnable, sera-t-il difficile de revenir sur cette décision?

Le président: Il n'y a aucun problème.

M. MacLellan (député de Cape Breton—The Sydneys): Une chose est certaine, je sais que pour ma part, j'essaie toujours d'être présent. Cela n'aiderait pas notre cause si nous, de l'opposition, n'étions pas présents lorsque des témoins sont entendus. C'est contraire au bon sens.

M. Johnson: Au sujet du point qu'on a soulevé, une difficulté considérable se poserait si nous étions empêchés de siéger parce que les députés de l'opposition étaient délibérément absents. Nous sommes peut-être tous pleins de bonnes intentions en ce moment, mais je trouve qu'un véritable problème pourrait effectivement se poser à un moment donné. Si les députés de l'opposition veulent être présents, ils savent quand les séances doivent avoir lieu. Ils peuvent s'arranger pour se faire remplacer. De notre côté, nous avons la même obligation d'être présents ou d'avoir un remplaçant. Je ne vois pas la nécessité de l'amendement.

Le président: C'est justement pourquoi j'ai mis la proposition en discussion, car à ma connaissance, mais je peux me tromper, quand on dit «à la condition qu'au moins...» Il faut que ce soit tout le monde ou personne, donc le chiffre à mon sens devrait être de zéro. S'il faut qu'il y ait au moins un député de «l'opposition», qui représentera l'opposition? Est-ce que ce sera nous, ou les libéraux, ou le NPD? Si nous voulons travailler en groupe, nous devrons nous considérer comme faisant partie d'un groupe. Lorsque nous sommes saisis d'une proposition qui est faite par les libéraux, par exemple,